**Fiche synthèse**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du document | **Concept cantonal de promotion de la santé et prévention (PSP) 2030.****Plan d’action PSP 2019 -2023** |
| Date de publication | Concept 2016Plan cantonal PSP 2019 |
| Auteur | Comité de pilotage interdépartemental chargé de la révision de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention et direction générale de la santé (DGS). |
| Autres acteurs concernés | Instances cantonales, établissements publics autonomes, communes, secteur privé et l’ensemble de la société civile. |
| Contexte et enjeux | Le Concept s'articule autour d'une vision, d'une mission, de huit axes stratégiques et de sept principes directeurs, permettant d'agir de manière durable sur les facteurs environnementaux, socio-économiques et comportementaux qui influencent la santé. Centré sur l'humain, il privilégie une approche positive de la santé, prenant en compte autant les risquesque les opportunités de santé durant toutes les étapes de la vie.Les priorités stratégiques seront traduites en actions concrètes dans les prochains plans d'action cantonaux de promotion de la santé et de prévention, mis en œuvre en coordination avec l'ensemble des partenaires publics, associatifs et privés concernés. Le Concept traite la promotion de la santé et la prévention. Pour compétence, il ne traite pas des soins curatifs et palliatifs dévolus à d’autres instances (*cfr. annexe 1*)Le Plan cantonal 2019-2023 veut améliorer la surveillance, connaissance et interventions sur les maladies non transmissibles devenues un enjeu majeur de santé publique, on estime leur impact sur l’état de santé des populations à 60%. |
| Principaux objectifs visés / actions envisagées | * Améliorer la perception des individus par rapport à leur propre santé est une approche innovatrice pour Genève ;
* Induire un changement significatif de l’état de santé de la population ;
* Offrir une vue d’ensemble des actions à être menées au travers du Plan cantonal PSP.

En annexe les 8 axes d’intervention. |
| **Actions en lien avec le RTE** | **Axe 1 : un environnement physique propice à un mode de vie sain**Action 1.3. créer la maison de l’alimentation du territoire (Ma-terre\_GE). Action 1.8. promouvoir une alimentation saine, locale et de saison auprès des enfants.Porteur : office cantonal de l’agriculture et nature**Axe 2 :** **Mesures de prévention affectant les personnes actives dans les secteurs professionnels et/ou faible niveau de qualification**.Action 2.3. lutter contre le sous-emploi et la précarisation des travailleurs >50 ans.**Axe 3 :** **une population informée et capable d’agir en faveur de santé.**Action 3.1. : renforcer les compétences e santé des groupes cibles, par le biais de la médiation communautaire.Action 3.2. : information de qualité. Site « planète santé ».Action 3.3. : comportements sains « changeons peu vivons mieux »Action 3.5. : Living labs (structures citoyennes de participation etc.)Action 3.8. : Programme soutien « proche aidant »Porteur : DGSAction 3.4. : promouvoir activement la consommation d’eau du robinet.Porteur : SIG**Axe 6** : **bien-être et qualité de vie dans le vieillissement**Action 6.1. : initiatives intergénérationnellesAction 6.2. : prévention et détection de la fragilité des personnes âgéesAction 6.3. : alimentation saineAction 6.4. : consommation d ‘alcoolPorteur : DGS, IMAD**Axe 7.** : **un système de santé performant en matière de promotion de la santé et prévention**Action 7.6. favoriser la création et le soutien aux maison de santéPorteur : DGS**Axe 8** : **conditions cadre favorables à la santé**.Action 8.10. : application de la politique cohésion sociale en milieu urbainAction 8.11. : instaurer et déployer le label « Commune en santé » soit valoriser des mesures de promotion de la santé pour renforcer la santé de proximité.Porteur DCS et DGS |
| Lien avec l’employabilité | Passant par les structures existantes : associations, maison quartier etc. créer des espaces santé et former des **agents de santé** pour la médiation, promotion santé (eau, habitat, alimentation, consommation de substances, boissons sucrées, tabac) ou des agents du territoire et de la personne (ATEPE). Politique proche aidant : informer et former (45'000 proche aidants à Genève) les proches aidants financièrement aussi. Les personnes âgées à domicile : former des **assistants domicile**.  |
| Références à d’autres documents importants | Concept cantonal de la promotion et de la santé<https://www.ge.ch/document/1374/telecharger>Présentation du concept cantonal<https://www.ge.ch/document/1374/annexe/0> |
|  |  |

Sacervon-juillet 2022

***Annexe 1 : cadre de référence du Concept***



***Annexe 2 : axes d’actions***







